

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Adam Manon

<https://www.cadre21.org/membres/9648e2e0dba256dee018da29>

Date d'obtention : 2022-10-13 17:31:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode me donne un outil facilitateur pour intervenir dans une telle situation.

De plus, la grille m'aide à poser les bonnes questions.

J'ai le droit de demander un cellulaire si je soupçon qu'il y a des photos pornographique.

C'est un outil pour le milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront plus précises et aidante pour tous les intervenants.

Suivre les étapes de la procédure, me permet de garder un certain contrôle - cela me donne une ligne directrice, pas besoin de penser. .

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aucun jugement - Recadrer le comportement: Tu as fait une erreur mais tu n'es pas une erreur.

Prendre le temps de réfléchir avec les infos/ce que dit l'élève: si c'est un acte impulsif ou malveillant.